

Le conseil Economique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr/>, suite à une saisine gouvernementale, a rendu un avis en séance plénière le 14 septembre 2011 sur le « Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU) ». Cet avis a été confié à Marie-Noëlle Lienemann du groupe de la Coopération.

Jacqueline Doneddu et Pierre-Jean Rozet ont participé aux travaux de la section de l'Aménagement durable des territoires et expliquent le point de vue de la Cgt sur cet avis. Ils ont travaillé avec Christian Chevê, membre du collectif confédéral logement et représentant la CGT au CA de l'ANRU.

Vous pourrez trouver le déroulement complet de cette assemblée plénière sur le site de la CGT : <http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

L'avis

Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Les principales propositions contenues dans l'avis

Sur la base d'un bilan du PNRU 1 apprécié positivement par les différents acteurs, l'avis propose de :

- Comblent le manque de logements et mieux répartir les logements sociaux pour favoriser la mixité sociale et la diversification ;
- Renforcer les volets du PNRU 1 désenclavement, équipements, insertion ;
- Assurer dans la durée le financement du PNRU 1 en revenant au respect par l'État de ses engagements ;
- Répondre à l'urgence des copropriétés dégradées ;
- Prendre en compte le Grenelle de l'environnement, la politique de la ville et la participation des habitants ;
- Améliorer la sécurité et la tranquillité dans les sites ANRU ;
- Lancer un PNRU 2 pour éviter le « stop and go » ;
- Amplifier la restructuration de l'habitat ;
- Faire du développement durable et du désenclavement des enjeux majeurs du PNRU 2 ;
- Favoriser l'appropriation territoriale du PNRU 2 et son adaptation à l'Île-de-France et à l'Outre-mer.

Point de vue de la CGT

La CGT se retrouve largement dans les constats et les préconisations de l'avis qui nous est proposé. L'ensemble des acteurs sur le terrain souligne le bilan largement positif des opérations de réhabilitation urbaine conduites. Il est donc nécessaire, comme le propose l'avis, de poursuivre et d'amplifier le programme, en tenant compte des correctifs permettant d'améliorer le dispositif, notamment ceux permettant de favoriser la mixité sociale, de traiter les copropriétés dégradées et de s'inscrire dans une logique de développement durable.

Parmi les recommandations nouvelles contenues dans l'avis, la cgt insiste sur celles permettant la participation effective des habitants dans le processus d'élaboration et de suivi des projets de renouvellement urbains. La charte de la participation et le fonds d'innovation sociale proposés dans l'avis doivent être des outils au service de cette participation citoyenne, qui a sans doute fait défaut dans la phase PNRU I.

Mais, comme le souligne l'avis, « le renouvellement urbain suppose une politique de la ville ambitieuse et accentuée dans les domaines éducatif, économique, social, environnemental, culturel ou de sécurité, une présence renforcée des services publics. »

Force nous est de constater que nous sommes en la matière très loin du compte. De la RGPP au pacte Euro +, la politique menée de diminution aveugle et dogmatique des effectifs de fonctionnaires et de réduction des services publics contribue de fait à fragiliser encore plus des populations déjà durement touchées par la crise.

La réhabilitation des logements, pour nécessaire qu'elle soit, ne saurait tenir lieu de politiques d'emploi, de formation, de désenclavement, seules à même de permettre aux quartiers en difficulté d'entrer pleinement dans une logique de valorisation et de développement.

Enfin, la CGT exprime sa colère sur la façon dont l'Etat fait les poches des salariés en ponctionnant 3,4 milliards d'euros sur les ressources du 1% logement pour la période 2012-2014, afin de financer l'ANRU et l'ANAH qui sont pourtant de sa responsabilité, montrant ainsi son mépris vis-à-vis des organisations syndicales et patronales qui collectent et gèrent ces fonds.

Autant le principe d'une contribution limitée et négociée pourrait s'envisager -l'avis fait d'ailleurs des propositions en ce sens-, autant cette nouvelle ponction, après celle de la période PNRU I, va limiter de façon drastique les possibilités de logement offertes aux salariés des entreprises privées, dans un contexte de hausse vertigineuse du prix des loyers et de manque criant de logements, particulièrement dans les grandes agglomérations.

En se désengageant de la politique du logement, et particulièrement du logement social, en privilégiant par la défiscalisation l'investissement spéculatif de logements locatifs privés, l'État montre malheureusement qu'il n'est plus aujourd'hui le garant du droit au logement pour tous.

L'avis appelle l'État à respecter ses engagements, et à ne pas reporter sur autrui ce qui est de sa responsabilité ; pour cette raison et pour beaucoup des propositions qu'il contient, le groupe de la CGT a voté l'avis.

Sur 186 votants, 186 ont voté pour.